

A l'attention de tous les membres du G.B.P.F.

Si vous souhaitez poser votre candidature comme membre **effectif** :

ACTE de CANDIDATURE :

(A renvoyer au secrétaire administratif : Dr Duvivier, rue du Luxembourg, 95, à 5400 Marche en Famenne)

Le Docteur :

Adresse :

présente sa candidature en tant que membre effectif du Groupement .

Il déclare sur l'honneur remplir les critères d'admission définis à l'article 4 des statuts :

Les membres effectifs répondent aux critères suivants :

- être Docteur en Médecine, autorisé à pratiquer l'art de guérir dans l'Union Européenne ;
- être agréé en qualité de spécialiste en médecine interne de l'enfant ;
- pratiquer effectivement et principalement la pédiatrie .

En outre, ils doivent remplir les conditions ci-après :

- adresser par écrit leur candidature au conseil d'administration, en déclarant sur l'honneur répondre aux critères précités ;
- adhérer sans réserve aux statuts et à tous règlements annexés ;
- participer de manière active et régulière aux activités du groupement ;
- promouvoir la philosophie de l'objet social ;
- être proposé par le conseil d'administration, et
- être accepté par l'assemblée générale qui statuera souverainement .

*La qualité de membre effectif est acquise pour cinq années à dater de l'assemblée générale de nomination .
A l'issue de ce délai, la nomination sera reconduite automatiquement,
sauf avis contraire du Conseil d'Administration .*

Fait à :,

le :,

(signature et cachet)

Une copie des statuts (Mon. Belge du 01/04/82) **et des modifications** (M.B. du 04/01/96) sera envoyée à tout membre en ordre de cotisation qui en fera la demande .